

RAPPORT DU PRESIDENT DE JURY

Concours : TECHNICIEN EXTERNE BAP : J Emploi type : Formation et insertion-orientation professionnelle	Session : 2018
Affectataire : Université Paul Valéry Montpellier 3	
Organisateur : Université Paul Valéry Montpellier 3	
Epreuves d'admissibilité et d'admission	

BILAN QUANTITATIF

Poste(s) offert(s)	Candidats				
	inscrits	admissibles	présents à l'admission	admis LP	admis LC
1	84	12	12	1	3

BILAN QUALITATIF

Ce concours offrait un seul poste, à l'université Paul Valéry Montpellier 3.

Il a été organisé en deux temps :

- épreuve écrite d'admissibilité le 30 mai 2018
- épreuves d'admission les 20 et 21 juin 2018.

1. Epreuve d'admissibilité

L'épreuve était organisée en trois exercices :

- 20 sigles à développer,
- 22 questions à choix multiples,
- 4 questions à développement approfondi,

Les thèmes retenus par le jury lors de la création de ce sujet ont été :

- Enseignement supérieur et recherche
- Fonctionnement de l'université
- Métiers de l'orientation et de l'insertion professionnelle
- Accès au 1^{er} cycle de l'ESR
- Sélection en Master
- Environnement professionnel et la sectorisation géographique

L'épreuve d'admissibilité était d'une durée de 3h et de coefficient 3, elle portait donc sur des connaissances générales de l'environnement de travail et des missions d'un SCUIO-IP, connaissances nécessaires à la tenue du poste.

Le jour de l'épreuve, 84 candidats se sont présentés.

Le jury a constaté un niveau dans l'ensemble relativement homogène des copies, avec de très bonnes copies. En effet, certains candidats ont démontré dès cette épreuve une bonne connaissance de l'enseignement supérieur en général et plus particulièrement des missions d'un SCUIO-IP.

Quelques candidats se sont même distingués dès cette épreuve avec un niveau de connaissance élevé.

12 personnes ont donc été retenues pour cette épreuve d'admissibilité.

RAPPORT DU PRESIDENT DE JURY

Concours : TECHNICIEN EXTERNE BAP : J Emploi type : Formation et insertion-orientation professionnelle	Session : 2018
Affectataire : Université Paul Valéry Montpellier 3	
Organisateur : Université Paul Valéry Montpellier 3	
Epreuves d'admissibilité et d'admission	

2. Epreuves d'admission

L'épreuve professionnelle était organisée en deux temps :

- un texte à compléter
- une analyse de documents.

Elle était d'une durée d'une heure et d'un coefficient de 4.

Cette épreuve était suivie d'un entretien oral de 25 minutes avec le jury, au coefficient 3.

Concernant l'épreuve écrite, puisque le concours était externe, le jury a veillé à choisir un sujet accessible aux candidats extérieurs au monde universitaire. Les thématiques étaient toutefois basées sur des missions liées à la fiche de poste, puisque celle-ci était accessible aux candidats. Il a également été conçu dans une logique de continuité avec les épreuves d'admissibilité.

Le sujet était donc centré sur les missions liées au poste à pourvoir et visait à vérifier les capacités d'analyses et de synthèse des candidats.

Il était ainsi constitué d'un texte à compléter dont l'objet portait sur les missions d'un SCUIO-IP et d'une analyse de documents issus du service OVE de l'université Paul Valéry Montpellier 3.

Les résultats de ces épreuves ont été dans l'ensemble homogènes, 8 candidats sur les 12 obtenant une note au-dessus de 16/20. Ceci démontre une bonne préparation des candidats et confirme le niveau élevé de ce concours.

Concernant l'épreuve orale, le jury a souhaité axer les échanges sur des questions visant à cerner les aptitudes des candidats à exercer les missions détaillées dans la fiche de poste, et donc logiquement sur des mises en situation. Le jury a toutefois veillé à respecter un niveau d'exigence correspondant à un concours externe.

Concernant le niveau de connaissance des candidats, à la lecture des CV le jury a déjà pu constater un déséquilibre flagrant entre le niveau de compétences des personnes et celui attendu pour le poste offert au concours.

En effet, ces derniers étaient majoritairement titulaires d'un master et l'ensemble des candidats travaillaient déjà en université sur des postes de catégorie parfois supérieure. Certains occupaient déjà un poste en SCUIO-IP.

Ce constat s'est encore renforcé lors de l'entretien. Les candidats ont globalement démontré une bonne connaissance de l'environnement de travail et des missions d'un SCUIO-IP, ce qui s'explique par les situations professionnelles des candidats.

Fait à Montpellier, le 20.07.18

Le président du jury,
Christine Reboul

